



Appel à projets 2025

Conservatoire de Mérignac-Collège de Capeyron

Présentation générale du projet

L'éducation artistique et culturelle constitue une mission prioritaire et commune des ministères chargés de l'Education Nationale et de la Culture. Sa généralisation passe notamment par l'initiation à de véritables pratiques artistiques. La pratique musicale est un facteur de réussite scolaire. A la fois espace de plaisir et de rigueur, elle contribue, au-delà du seul aspect artistique, à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire et de l'attention. La Commune de Mérignac, gestionnaire du Conservatoire de la ville s'est inscrite dans cette démarche de promotion de l'accès à la pratique artistique en faveur des publics les plus éloignés de toute pratique artistique et/ou culturelle.

Dans ce cadre, la Ville de Mérignac et le Collège de Capeyron ont lancé la mise en place d'un projet d'orchestre à l'école en septembre 2022.

L'orchestre à l'école est destiné à initier les élèves à une pratique musicale collective en milieu scolaire. Il s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe de base consiste à l'apprentissage collectif d'un instrument et sa mise en application en orchestre.

L'orchestre s'adresse à tous, puisque la motivation est le seul critère d'admission des élèves.

L'orchestre à l'école s'adresse à tous, puisque la motivation est le seul critère d'admission des élèves.

Objectifs du dispositif

- Rendre la musique accessible à tous les élèves concernés par le dispositif mis en place dans la présente convention ;
- Faire découvrir le plaisir de la musique en orchestre, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif ;

- Valoriser les acquis des élèves et favoriser la réussite de leur parcours scolaire ;
- Développer des compétences : confiance en soi, autonomie, concentration, écoute, esprit d'initiative et d'engagement, responsabilisation ;
- Lutter contre le décrochage scolaire et motiver les élèves autour d'un projet fédérateur ;
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage ;
- Conserver l'hétérogénéité sociale, favoriser les élèves signalés pour leurs difficultés scolaires voire des situations de handicap;
- Vivre des expériences musicales et créer un sentiment d'appartenance à un ensemble qui partage les mêmes objectifs;
- Participer aux manifestations de la ville et aux rencontres des autres Orchestres à l'Ecole de la Gironde
- Proposer des partenariats avec les autres établissements scolaires.

Bénéficiaires

Une population scolaire avec des inégalités soit des PCS défavorisées (ouvriers-inactifs) de 35,9% pour une moyenne départementale de 31,7%, Des familles parfois éloignées de l'information et de la culture. L'objectif est de créer une classe orchestre avec la préservation d'une hétérogénéité sociale, favorisant les élèves signalés pour leurs difficultés scolaires voire des situations de handicap. La motivation s'inscrit autour d'un projet fédérateur assurant l'égalité des chances, l'appétence scolaire, l'intégration et l'entraide. Le projet assurera une égalité d'accès aux lieux culturels et développera l'ambition de réussite des élèves les plus fragiles.

Une classe de 30 élèves de cinquième.

Logistique

Les ateliers de pratique instrumentale s'organisent sur les plages horaires des mardis et jeudis après-midi. Les ateliers s'articulent entre partiels le mardi et mise en commun (tutti) le jeudi dans la salle polyvalente du collège.

1. Instrument(s) enseigné(s) par chaque professeur
2. Temps d'enseignement de chaque professeur
3. Nombre d'élèves pratiquant chaque instrument
4. Temps accordé à la coordination du projet

Les groupes ateliers ne dépassent pas 7 élèves en même temps.

- **Mardi** = Partiel : 13h30-15h30
- **Jeudi** = **Tutti** : 14h30-15h30 en Salle polyvalente (profs présents : Madame Laura RAMBLIERE, Monsieur Emmanuel FUHER, Madame Marie GABARD, et M. Grégory KOSIN professeur d'Education Musicale).

- Détail de l'organisation du partiel :

Professeur-es	Instruments enseignés	Jour et heure	Nombre d'élèves
Laura RAMBLIERE Emmanuel FUHRER Marie GABARD G.KOSIN	TUTTI	Jeudi de 14h30 à 15h30	30
G.KOSIN	En soutien	Mardi de 13h30 à 14h30	
E.FUHRER	Trombone	Mardi de 13h30 à 14h30	4
	tuba		3
L.RAMBLIERE	saxophone	Mardi de 13h30 à 14h30	3
	clarinette		5
Marie GABARD	Percussions	Mardi de 14h30 à 15h30	3
E.FUHRER	Cornet	Mardi de 14h30 à 15h30	4
	Cor		2
L.RAMBLIERE	Flûte	Mardi de 14h30 à 15h30	6
G.KOSIN	en soutien	Mardi de 14h30 à 15h30	
Concertation		Mardi de 10h à 12h	

- **Professeurs intervenant ponctuellement :**

Instruments	Intervenants
Clarinette	Christian Capot
Cor	Olivier Balaguer
Saxophone	Richard Ducros
Tuba	Thomas Leforestier

- **Instrumentarium :**

L'effectif de la classe de cinquième est de 30 élèves maximums.

Les élèves pourront choisir leur instrument et pourront les amener à la maison.

En fonction des effectifs, on réadaptera l'instrumentarium, en veillant à avoir au moins 2 instrumentistes au moins par instrument.

• 2 cors	• 3 saxophones
• 4 cornets	• 5 clarinettes
• 4 trombones	• 3 percussions
• 3 tubas	
• 6 flûtes	

Pour les événements extra-scolaires (représentations, sorties...) :

Pour les concerts, le déplacement des instruments se fera par les régisseurs du conservatoire. Les élèves se déplaceront à pied ou en transport en commun. Les enseignants de l'Éducation nationale seront responsables des enfants sur leur trajet. Les concerts pourront avoir lieu dans le collège, dans les salles municipales, le Pin Galant, etc ...

- Gestion du parc instrumental :

Une convention sera signée par les familles et les élèves. L'assurance sera celle prévue par l'association orchestre à l'école. Les élèves signeront une charte de bon entretien de leur instrument. Les élèves ramènent les instruments chez eux. Une salle fermée est à leur disposition pour poser leur instrument le matin, quand ils arrivent au collège. Le parc instrumental est révisé tous les ans par l'atelier Avel. Ce sont les régisseurs du conservatoire qui en assurent le transport pour cette révision annuelle et pour les petites réparations annexes.

Pilotage du projet

Le professeur d'Éducation Musicale, Monsieur Grégory Kosin, anime et coordonne le fonctionnement de la classe à projet, en lien avec Mme Anne Le Gouill, professeure de français de la classe et professeure principale. Elle participe en tant qu'élève flûtiste au tutti. Mme Le Gouill et Mme Leroi, professeure d'histoire-géographie participent au projet avec les professeurs du Conservatoire (Emmanuel Fuhrer, Marie Gabard et Laura Ramblière). Les professeurs du conservatoire ont 2h de coordination par semaine.

Un **comité de pilotage** de l'opération est constitué des membres représentants de l'établissement et du conservatoire de Mérignac.

Ce comité de pilotage a pour rôle d'établir un bilan annuel de fonctionnement de l'orchestre, au regard des objectifs définis par le projet. Si besoin, des personnes ressources sont invitées à ce comité de pilotage.

Une **commission de concertation pédagogique** est également constituée et composée des membres représentant le collège, de l'équipe enseignante du Conservatoire concernée par l'orchestre au collège, d'un délégué des élèves et d'un délégué des parents d'élèves de l'orchestre.

La commission a pour rôle de suivre et préparer le contenu des **cours d'orchestre**, d'établir un **bilan périodique sur l'évolution de chaque élève** et de préparer les **interventions extérieures** associées à l'orchestre du collège.

Pédagogie(s)

L'oralité sera la base de l'enseignement, en faisant appel notamment au chant. La percussion corporelle sera également un des premiers angles de travail pour sentir pulsations, rythmes et phrases musicales. Les enseignants feront appel à la mémoire auditive, visuelle et kinesthésique pour y introduire progressivement le langage de la partition. L'aspect "ludique" ne sera pas laissé pour compte avec par exemple: uno de lecture, double pour apprendre les signes musicaux, pipe ball et Bd pour la gestion de l'air. Le déchiffrement des partitions jouées à l'orchestre se fera dans les répétitions par pupitre (travail de détails). Puis l'accent sera mis sur la méthodologie pour que les élèves gagnent rapidement en autonomie.

Le répertoire abordé sera le plus large possible : du baroque à la musique romantique en passant par le jazz, les musiques du monde et les musiques actuelles.

Nous utiliserons la méthode Yamaha au tout début, puis l'équipe enseignante réalisera les arrangements sur mesure en fonction des élèves et du projet. Nous nous appuyons également sur les publications pour orchestre d'harmonie (Grade ½ à Grade 2).

Une thématique est décidée tous les ans en concertation avec les professeurs de l'éducation nationale, elle sert de fil rouge durant l'année et mène à la création d'un spectacle interdisciplinaire mêlant musique, français, histoire-géographie et sciences.

La thématique pour l'année 2025-2026 sera décidée au mois de juin 2025.

Actions prévues avec l'orchestre / rayonnement du projet

Au moins 3 représentations la première année (1 en octobre, 1 en janvier et 1 en juin), puis davantage les années suivantes avec la participation aux manifestations de la ville de Mérignac, partenariat avec les écoles primaires de Mérignac, et le conservatoire de Mérignac, manifestations humanitaires et culturelles (fêtes de la musique, téléthon par exemple), rencontre d'orchestres à l'école de la Gironde, et participation aux projets menés par l'association Orchestre à l'école. Nous restons ouverts à d'autres propositions en lien avec le projet de l'orchestre.

Un parrainage de l'orchestre pourra être mis en place avec un artiste local, comme ça a déjà été le cas lors de la première session avec Richard Rimbart et Dominique Descants (Solistes à l'ONBA).

L'équipe enseignante reste mobilisée pour trouver des sorties, via le pass culture, et via Adage, permettant de rencontrer des artistes comme les rencontres avec les musiciens de la Base 106, la visite de l'opéra de Bordeaux, et "à la rencontre du chef d'orchestre".

Le professeur principal s'occupe de la communication avec les familles. La direction du collège et la ville s'occupent de la communication autour du projet.

Evaluation

Les enseignements de la classe et les intervenants du conservatoire évaluent conjointement les progrès des élèves tant dans les domaines scolaires que dans le domaine musical. L'évaluation peut porter en outre sur :

- Les progrès musicaux effectifs
- L'épanouissement et confiance en soi des élèves
- Les progrès d'écoute et de concentration
- L'engagement et la responsabilisation des élèves
- L'intégration dans le groupe classe et l'esprit d'être-aide
- L'instauration d'un climat favorable aux apprentissages

Les enseignants assistent aux conseils de classes, et remplissent les bulletins trimestriels, leur appréciation porte autant sur les résultats musicaux que sur l'implication et le comportement.

Après Orchestre à l'École

Le conservatoire facilite l'inscription au conservatoire pour les élèves terminant le cycle de l'orchestre au collège, prête des instruments, la facturation est en fonction du coefficient familial à partir de 5 euros par mois sur 9 mois. Il existe une antenne du conservatoire dans le quartier du collège concerné.

Des passerelles avec le conservatoire sont à l'étude.

Fait en deux exemplaires à Mérignac, le

Mention lu et approuvé
Pour l'Éducation Nationale

Mention lu et approuvé
Pour la Ville de Mérignac



Laurent BOUZIGNAC
Principal du collège de Capeyron

Alain ANZIANI
Maire